ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

ANNIVERSAIRE

Notre ère, qui est chrétienne, comme chacun sait, entre dans sa dix-neuf cent vingt-et-unième année.

Il y a, selon les cathotiques, 701.280 jours environ que, dans un village de Judée, naquit celui que se disait le Fils de Dieu.

Je ne chicanerai pas avec les quelques savants mal élevés qui prétendent qu'il naquit en Galilée et au moins cinq ou six jours avant la date qu'on lui assigne d'ordinaire. Cela ne fait rien à la chose. Ces coupeurs de cheveux en quatre objecteront sans doute que cela a une grande importance pour déterminer l'identité de celui qui devait, voici vingt siècles, avoir de nombreux homonymes. Mais comme ils devaient se ressembler beaucoup entre eux (les gens de sa race ont gardé jusqu'à nos jours un air de parenté indéniable), il importe peu vraiment que l'on sache s'il s'agit de celui-ci ou de son voisin. C'est déjà quelque chose de savoir qu'il fut un homme, car cela honore notre sexe, bien que, en somme, les documents que nous possédons à ce sujet soient peu concluants.

L'essentiel est de ne pas ignorer qu'il vint au monde pour racheter la faute originelle et donner un dérivatif au courroux paternel, et que les conclusions qu'il faut en tirer ne sont pas à notre avantage, ni, peut-être, à celui de son père.

Le divin poète se donna tout entier. Son supplice reste comme le symbole de l'abnégation. Aussi est-il douloureux de constater combien il a été peu utile. L'homme continue à gagner son pain à la sueur de son front, et la femme a toujours des enfantements douloureux, ce qui prouve bien que le péché originel n'a pas été racheté.

Quant au courroux du Père, je le prends lui-même à témoin qu'il n'est pas calmé. Qui eut pu croire qu'il demanderait, en quatre ans, aux pêcheurs de France, le sacrifice de treize cent mille victimes, et celui de quinze cent mille aux pêcheurs allemands ? Sa colère permanente a traversé là une crise qui fait craindre pour sa santé, étant donné son grand âge...

Il est cependant consolant de penser que son influence sur la Terre, en Europe, du moins, et en Asie occidentale, subsistera longtemps encore après sa mort. C'est que la morale chrétienne s'impose par sa nécessité. Elle s'impose tellement, même, qu'elle existait déjà plus de mille ans avant la naissance de Jésus, — s'il faut en croire les saintes écritures.

Et elle règne, aujourd'hui encore, intacte, même dans l'âme des athées, puisqu'aucun ne laissera passer, sans le fêter comme il convient, le dix-neuf cent vingtième anniversaire de la naissance du divin enfant.

R. L.

UN PUNCH EN L'HONNEUR DU DEPUTE-MAIRE

Samedi prochain, 3 janvier, à 7 heures du soir, la 5e section roubaisienne du Parti socialiste offrira un punch au citoyen J.-B. Lebas, en l'honneur de sa double élection comme député du Nord et comme maire de Roubaix.

Les membres des autres sections sont cordialement invités.

Le punch sera offert au siège de la 5e section, chez Henri Roger, rue Daguesseau, 42.

Cotisation : 1 fr. 50.

VOL D'OUTILS

Un vol d'outils a été commis dans l'Abattoir de Roubaix, au préjudice de M. Ducoin Arthur, ouvrier charpentier, demeurant rue de l'Espérance, 1 bis. Plainte a été déposée.

L'AMOUR DE NOTRE DOUCE PATRIE

M. Eugène Vlaminck, 25 ans, sujet belge, domicilié à Herseaux, mais venant travailler à Roubaix tous les jours, a été arrêté et conduit à Lille, pour infraction à un arrêté d'expulsion en date du 1 juillet 1913.

ECOLE DES MUTILES

Une section textile sera prochainement créée à l'école des Mutilés de Tourcoing.

Cours théoriques et exercices pratiques prépareront aux emplois suivants :

Echantillonneurs de filature, échantillonneurs de tissage, dessinateurs en tissus, metteurs en carte, rentreurs, etc.

Les élèves, réformés numéro 1, sont admis gratuitement et ont droit à la nourriture et au logement.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de l'Ecole.

VOL DE LEGUMES

Les nommés Roger Wautier, âgé de 17 ans, demeurant 34, rue de Madagascar, et Pauwels André, âgé de 14 ans, domicilié à Tourcoing, rue Saint-Blaise, 25, ont été surpris mardi soir, vers sept heures, au moment où ils remplissaient un sac de choux qu'ils dérobaient dans un champ appartenant à M. Catteau, fermier, demeurant rue du Pont Rompu, 201.

M. le commissaire de police du 2e arrond'sement leur a dressé procès-verbal.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — François Valentin, boulevard de Cambrai, 12. — Théodore Laroy, rue Saint-Bernard, 29. — Denis Ghyse, rue Franklin. — Marie Hamlet, rue de Tourcoing, 170. — Léonard Hoivoet, rue Hutin, 35. — Félicien Delfosse, rue d'Artois 5. — André Baudemont, rue Montgolfier, 3. — Robert Vanweydeveldt, rue Rossini, 30. — André Flamensourt, rue Voltaire. — Charles Bonte, rue Mouvaux. — Renée Devenin, rue Labruyère, 63.

Décès. — Léonie Larondar, 73 ans, rue Blanchemaille, 37. — Charles Deldalle, 2 mois. — Marie Minsiouck, rue de la Halle.

TOURCOING

Projet d'aménagement de la Ville

TERRAINS DE JEUX

Si la Ville a été assez dénuée en fait de jardins publics jusqu'à ce jour, il n'en est pas de même en ce qui concerne les terrains de jeux. Nulle part l'éducation physique scolaire et postscolaire n'a été encouragée, poussée comme à Tourcoing, qui recueille les bienfaits d'efforts persévérants dans la constatation de la santé physique et morale des enfants et des adolescents, constatation qui n'a pas échappé aux sommités médicales venues pour s'enquérir du degré de détresse physiologique de la jeunesse après quatre années de privations.

Un coup d'œil sur la carte fait voir que les terrains de jeux à l'usage des élèves des deux sexes et anciens élèves des écoles communales sont disséminés de manière à desservir les principaux groupements de quartiers, au Nord-Est, au Nord-Ouest, au Centre et au Sud.

Celui du Sud est malheureusement trop excentrique et n'est guère utilisé que par les enfants ou adolescents du Blanc-Seau. La municipalité s'est toujours gracieusement prêtée à en faire profiter aussi ceux de l'importante commune voisine, Mouvaux ; il est même situé sur le territoire de cette ville, la rue du Congo étant mitoyenne. Il était intéressant de trouver un terrain plus rapproché de l'agglomération du Sud de Tourcoing. Ce but sera atteint en acquérant les terrains de culture qui se trouvent rue du Flocon, au-dessus de l'école de filles. Deux côtés de ce vaste rectangle, ceux des rues du Flocon et Ronsard, seraient réservés à la construction d'habitations à bon marché, et toute la partie intérieure serait transformée en terrain de jeux pour les garçons et les filles. L'organisation sera ainsi complète et définitive, le terrain du Congo devant conserver son affectation actuelle.

Deux autres grands terrains sont également consacrés aux jeux et exercices physiques : ceux de la rue de Gand et de la rue de Varsovie occupés par des sociétés sportives de football.

Mais le clou sera l'extension et la transformation du principal terrain de jeux, celui des Orions où déjà se jouent les matches des associations scolaires. On veut en faire un grand Stade Olympique qui deviendrait le siège des grandes rencontres sportives. Jusqu'ici il offrait ces multiples inconvénients d'être un peu loin du centre, de ne pas être suffisamment desservi par les tramways en vue des grandes fêtes à organiser et d'être irrégulièrement conformé. Il y sera remédié sur tous les points. L'achat des terrains voisins permettra de doubler et tripler, s'il est nécessaire, sa contenance actuelle, de lui donner une forme régulière et de créer au deux extrémités les plus rapprochées de l'agglomération de Tourcoing des portes d'entrée qui éviteront le détour actuel. De la Grande Place la voie sera presque en ligne droite par la rue St-Jacques, du Calvaire, le chemin tracé dans le parc public et par la grande avenue boisée ; elle atteindra à peine deux kilomètres. Ce stade aura deux tramways pour le desservir : celui de Leers au Blanc-Four par le Brun-Pain et celui de la rue de Roncq dont nous demandons le prolongement vers Neuville et Halluin.

Quant à l'aménagement de ce Stade, il devrait être confié à l'Union Post-Scolaire à laquelle la Ville a fait la remise de ses terrains de jeux pour une période de dix-huit ans et qui est chargée de les entretenir et utiliser. Il va être procédé à une réorganisation devenue nécessaire après les cinq années de fonctionnement difficile de nos patronages et œuvres Post-Scolaires. L'accord ne pourra manquer de se faire entre les mandataires de la Ville et les administrateurs de cette grande association pour les modifications et agrandissements à concevoir en vue de maintenir Tourcoing au rang que ces belles sociétés sportives lui ont conquis : les ressources indispensables ne lui seront pas marchandées.

La loi l'aménagement n'a pas prévu la mention des piscines scolaires. Il n'est pas déplacé de remarquer que bientôt il en existera deux pour développer de plus en plus le goût de ce sport bienfaisant et hygiénique.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Arthur Blockeel, rue Fin de la Guerre. — André Foutrez, imp. Mazamet, 16. — Louisa Tiberghien, rue Jourdan, 12.

Décès. — Gérard Meurillon, 50 ans. — Henri Foubert, 62 ans, rue d'Havré, 3. — Marie Vancomperhoute, 33 ans, s. p., rue de l'Abattoir, 21.

LILLE

Les démêlés de la Compagnie de Tramways

LA COMPAGNIE REFUSE D'AUGMENTER LES SALAIRES. — LES OUVRIERS INSISTENT. — ON VERIFIERA LES COMPTES.

Ainsi peut se résumer, d'après la réunion qui eut lieu à la Mairie, la situation du conflit pendant entre la Compagnie des tramways et son personnel ouvrier.

Au cours de cette réunion, présidée par Delory, maire de Lille, et à laquelle assistaient Creton, adjoint aux transports, Salengro et Mollard, secrétaire général de l'Union des syndicats des ouvriers et employés de tramways, la situation des deux parties en présence fut nettement définie.

CE QUE DIT LA COMPAGNIE

Pour refuser l'augmentation demandée, la Compagnie se retranche derrière des recettes insuffisantes qui lui occasionneraient un fort déficit. Elle prétend que si certaines compagnies concurrentes ont pu faire droit aux réclamations de leur personnel, c'est qu'elles se trouvent dans de meilleures conditions d'exploitation. Leurs voitures, qui ont une capacité double que celles de la Compagnie des tramways de Lille, sont continuellement bondées, et leur vitesse est de beaucoup supérieure.

Pour ces raisons, leur exploitation est beaucoup moins onéreuse.

La Compagnie se retranche également derrière l'exemple de villes comme Paris, Marseille, Le Havre, etc., qui consentent de meilleures conditions aux compagnies concessionnaires de réseaux, et sur l'augmentation de dépenses qui incombe du fait du renchérissement du charbon.

LA REPONSE DES OUVRIERS

Toutes ces belles raisons ne semblent pas convaincre les représentants des travailleurs, lesquels seraient assez désireux, d'une part, de connaître exactement la recette globale qui résulte de l'exploitation des lignes du réseau.

D'autre part, les ouvriers et employés seraient curieux d'avoir en main le tableau détaillé des dépenses occasionnées à la Compagnie par le paiement du personnel employé sur le réseau.

Autre chose : les ingénieurs de la Compagnie sont, paraît-il, au nombre de douze alors qu'à la Compagnie Mongy et à celle de Roubaix, on n'en compte guère que trois.

« Nous savons bien, disent les ouvriers, que la Compagnie de Lille, en dehors de son exploitation, fournit de la force électrique à des particuliers, et que cela exige un personnel plus nombreux, mais alors, qu'on fasse figurer ce personnel en dehors de celui qu'exige l'exploitation des lignes de tramways. — Voyons maintenant le calcul des dépenses : si la Compagnie prétend établir le chiffre de ses dépenses en multipliant les chiffres de 1914 par quatre, les ouvriers ne peuvent accepter ce genre de calcul comme base, attendu qu'en 1914 une partie des voiture circulait à vide de 8 h. 30 du soir à minuit et le matin de bonne heure. Maintenant, au contraire, les voitures circulent avec leur plein chargement, le rendement est donc beaucoup plus fort et, proportionnellement, la dépense moindre.

« Au résumé, prétendent les ouvriers, la dépense de salaire, avec l'augmentation que nous demandons, représentrait, selon nous, le tiers des recettes de la Compagnie. »

LES PROPOSITIONS DE CONCILIATION

Dans une question aussi grave, il faut à toute force éviter un conflit.

C'est ce que Delory, partant de ce principe, fit, paraît-il, entendre aux délégués ouvriers.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, la Ville propose l'établissement d'une commission composée d'un représentant de la Compagnie, d'un représentant des employés et ouvriers et d'un représentant de la Ville.

Cette commission aurait à charge d'examiner quelle est la situation exacte de la Compagnie en ce qui concerne son exploitation, et d'établir le véritable bilan, dépenses d'un côté, recettes de l'autre. On pourra se rendre compte alors s'il y a une raison sérieuse de refuser les augmentations demandées par le personnel.

Ajoutons que, à la demande de la Ville, M. le Préfet serait prié de désigner M. Grimprez, ingénieur en chef départemental, pour présider cette commission.

Si la Compagnie refusait, on convoquerait à nouveau les ouvriers pour examiner la situation.

Les ouvriers, de leur côté, rendront réponse vendredi matin s'ils acceptent ou non cette façon de procéder et la Compagnie sera avisée aussitôt.

V. B.

CROIX DE GUERRE

Conformément à la décision du général commandant le Ie C. A. Région N° 17.659 C/A, du 26 décembre 1919, le médecin-inspecteur Sebillon, directeur du service de santé de la 1re région, cite à l'ordre du service de santé de la 1re région le soldat Wilnet Robert, de la 1re section d'infirmiers militaires.

« A toujours fait preuve d'une belle énergie et du plus grand sang-froid pendant les violents bombardements de la ville de Calais, en assurant constamment sans souci du danger, le service de liaison entre les forts bombardés et l'hôpital militaire ».

La présente citation comporte l'attribution de la « Croix de Guerre » avec étoile de bronze.

Lille, le 27 décembre 1919.

Médecin-Inspecteur SEBILLON,
Directeur du Service de Santé.

VOLEURS ET Cie

L'INDELICAT OUVRIER PEINTRE

Tout dernièrement, M. Delepoulle, entrepreneur de peinture, 38, rue d'Arras, recevait une lettre anonyme, l'informant qu'un de ses ouvriers, le sieur Van Caeneghem Adolphe 47 ans, sujet belge, demeurant 41, rue de Wazemmes, lui volait des marchandises sur les quantités qui lui étaient remises pour effectuer des travaux.

Il remit cette missive à M. Perny, chef de la sûreté. Accompagné d'un de ses inspecteurs, le magistrat se rendit au domicile du belge. Il y trouva une certaine quantité de verres, d'essence, de blanc de céruse, ainsi qu'un sieur Hubener, également employé chez M. Delepoulle, et logeant dans le même appartement que Van Caeneghem.

Questionné par M. Perny, Hubener lui raconta qu'il savait fort bien que son camarade volait à leur patron les marchandises découvertes à son domicile. Il ajouta que tous les samedis Van Caeneghem, qui retourne chez lui, à Gand, en emportait une certaine quantité.

— J'ai à plusieurs reprises — conclua-t-il — fait remarquer à mon camarade qu'il n'agissait pas correctement, mais je n'ai pas été écouté.

Appréhendé, le belge nia d'abord, mais confronté avec Hubener, il passa des aveux complets. Selon lui, il aurait agi ainsi uniquement dans le but de restaurer son habitation.

Van Caeneghem sera déféré au parquet.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET DES ENVIRONS

A L'OCCASION DU NOUVEL AN,

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie (Banque, Industrie, Commerce), dont le siège est 28, rue de Fives, adresse les meilleurs souhaits à tous ses membres et forme, à leur intention, des vœux de santé et de prospérité.

Souhaite pouvoir, l'an prochain, exprimer les mêmes vœux à tous ceux qui n'ont pas encore compris toute l'utilité de l'organisation syndicale.

La Commission administrative.

DANS LE TEXTILE

AVIS. — En raison des Fêtes du jour de l'an, la réunion des camarades percepteurs qui devaient avoir lieu jeudi ; est remise au vendredi 2 janvier 1920 à 18 heures.

A WAMBRECHIES

Dimanche 4 janvier, à 4 heures précises, chez Cornille, à « l'Espérance », grande conférence syndicale, sous la présidence du camarade Leroy Fleurisse, secrétaire de la section syndicale du Bâtiment, avec le concours assuré du camarade Joseph Huyghe, délégué régional de la Fédération nationale ouvrière textile.

Ordre du jour. — Organisation syndicale de la loi de huit heures ; les lois sociales ; la C. G. T.

A l'issue de la conférence, création d'une section syndicale textile.

Nous invitons particulièrement les femmes et jeunes filles travaillant au textile, de venir se faire inscrire.

A ROUBAIX

Chez les garçons boulangers

AUX SECRETAIRES DE SECTIONS

La Chambre syndicale d'alimentation de Roubaix fait connaître à tous les secrétaires de syndicats des garçons boulangers du nord de la France qu'il est urgent de se mettre en rapport pour discuter de la propagande nécessaire et fixer la date de la prochaine réunion, et y étudier le nouveau barème des salaires concernant tout le département.

Les secrétaires sont priés de faire parvenir leurs correspondances au secrétariat de l'alimentation de Roubaix.

Le secrétaire, VANHUYSSE.

:: Convocations ::

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

— Section des monteurs de chauffage central. — Dimanche 4 janvier 1920, à 9 heures 30 du matin, salle du Tivoli-Cinéma, rue de Fives, 28, assemblée générale.

Questions très importantes à l'ordre du jour.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE et de L'INDUSTRIE de LILLE et ENVIRONS

Convocation. — Les membres de la Commission administrative et les délégués de sections sont priés d'assister à la réunion extraordinaire qui se tiendra au siège le dimanche 4 janvier, à 10 heures très précises. Ordre du jour important.

Le Secrétaire général : A. RAUX.

PARTI SOCIALISTE

FEDERATION DU NORD

Samedi 3 janvier, à 2 heures précises, 28, rue de Fives, réunion de la commission administrative. Ordre du jour : le Congrès Fédéral.

Pour le secrétariat :
R. SALENGRO.

AVIS AUX SECTIONS DU PARTI

Il est rappelé aux secrétaires que, avant le 2 janvier, ils doivent adresser au Bureau Fédéral les noms de leurs délégués au Congrès de dimanche.

Dans l'intérêt de tous, il est urgent qu'ils se conforment dans le plus bref délai à cette invitation que nous renouvelons de la façon la plus pressante.

Pour la C. A. et par ordre :
Roger SALENGRO.

A ROUBAIX

La Section Roubaisienne se réunira en assemblée générale, demain vendredi 2 janvier, à « La Paix ». Ordre du jour : Le Congrès fédéral.

A RONCHIN

Réunion de la Jeunesse socialiste de Ronchin le 3 janvier, à 7 heures 1/2 précises, au siège, chez Bhart, 6, rue de la Justice.

Ordre du jour : « 1. Formation d'un groupe sportif ; 2. Organisation d'un concert-conférence ».

Il est rappelé aux camarades qui ne font pas encore partie de la jeunesse socialiste de Ronchin de donner leur adhésion au siège, ou chez le camarade Robert Fourdignies, 64, rue Lamblin.

R. FOURDRIGNIES.

A BAUVIN

Il est rappelé aux membres du Parti ouvrier que la réunion mensuelle aura lieu le dimanche 4 janvier, à 5 heures, au siège, chez Sion-Wicart.

Objet : Cotisations. — Cartes 1920. — Admission de nouveaux membres.

LIBRE-PENSÉE

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE « LES DROITS DE L'HOMME », DE FIVES-St-MAURICE

Assemblée de tous les membres le dimanche 4 janvier 1920, chez Vernier, 28, rue Rubens, à Fives.

Présence indispensable.

Le Secrétaire : JACOBS.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ILS Y ENTRENT

Les nommés Fau Félix, du 116e R. A. L., inculpé de désertion en temps de guerre, et Legrand Emile, du 1er R. I., inculpé de désertion à l'ennemi, ont été arrêtés et incarcérés à la Citadelle.

— Pierrone Louis a été arrêté et incarcéré pour intelligence avec les boches.

— En vertu d'un mandat d'arrêt du 1er Conseil de guerre, Delahay Marcel a été arrêté à Carcassonne et ramené à la prison militaire de Lille.

ILS EN SORTENT

Weillerey Albert, du 151e R. A. T., arrêté pour désertion en temps de guerre, et Isbled Jules, pour insoumission, ont été remis en liberté.

TROP TARD

La nommée Julia Cornu, qui était en liberté provisoire, devait être jugée à l'audience de mardi matin. N'étant pas arrivée, elle fit l'objet d'un renvoi de jugement à une date ultérieure. Elle se présenta l'après-midi et en attendant d'être jugée, elle sera hébergée à la Maison d'arrêt de Lille.

VOICI 1920

ainsi que l'Hygiène générale dans le Nord

Notre concitoyen M. Ernest Vicart, 67, rue Meurein, à Lille, a eu l'heureuse initiative de mettre sur pied une installation véritablement moderne qui permet toute désinfection à domicile par les appareils « TRIATS » et à l'étuve de tous objets. Battage et nettoyage mécanique de tapis et tentures. Les ouvriers spécialistes déposent et reposent les tapis et font les réparations.

Comme depuis la guerre il n'a pas été possible de désinfecter les tapis et tentures, nul doute que cette réinstallation soit très bien accueillie par nos populations.

PETITES NOUVELLES

A QUI LE CHEVAL ? — Un cheval blanc a été trouvé sur la voie publique à Hellemmes par M. Vernaudel, demeurant 1, rue de Madagascar. L'animal a été mis en fourrière à l'auberge du « Petit-Annappes », rue Pierre-Legrand, à la disposition de son propriétaire, contre références.

COLLISIONS. — Rue Nationale, à 15 heures, l'auto de M. Cornélie, négociant, rue Pascal, a été heurtée à l'arrière par l'auto conduite par M. Descatoire, chauffeur au service de la Compagnie Electro-Mécanique, 20, boulevard Carnot. Dégâts matériels pour le dernier véhicule seulement.

— Un fait identique s'est produit rue Pierre-Legrand. Un camion des R. L., chauffeur Edouard Druez, 64, boulevard Carnot, a heurté l'auto de M. Paul Druez, ingénieur, 101, rue de Lannoy, à Flers. Dégâts matériels pour les deux voitures.

UN BRUTAL. — Le gendarme Wanquetin a dressé une contravention au sieur Arthur Pouillaude, 45 ans, demeurant rue du Croquet, 36, cité Leleu, qui lançait de violents coups de pied à son chien.

DANS LA POLICE. — M. le commissaire de police Duhart, venant de Hautmont et nommé à Lille en remplacement de M. Chaix, désigné pour Bordeaux, prendra aujourd'hui possession de son poste au 6e arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi 27 décembre, convoqué pour 19 heures, la séance n'est ouverte qu'à l'approche de 20 heures, vu le peu d'empressement des conseillers.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Potié, maire.

M. Barbry, avocat, est nommé secrétaire de séance, puis l'on procède à la nomination des commissions.

Sont nommés sur avis de l'administration municipale :

Budget : Dhaipaut, Souriaux, Barbry, Duriez, Cousin, Lesne, Becker, Varluzel, Dallennes, Lezaire.

Travaux : Dhainaut, Gilquin Noé, Van Oost, Dallennes, Lesne, Jacquemart, Potié F., Cousin, Emaille, Guilbert, Duriez.

Fêtes : Gilquin, Noé, Dumortier, Dorchies, Varluzel, Potié F., Nayez, Van Oost, Emaille, Lezaire, Dallennes, Roëls.

Scolaire : Duriez, Noé, Dumortier, Lezaire, Barbry, Emaille, Guilbert, Jacquemart, Lesne, Roëls.

M. le Maire fait connaître, à propos de la composition de cette commission, une omission : celle de M. Souriaux, ancien adjoint, qui est appelé à rendre encore des services, malgré son état de santé.

M. Duriez fait savoir que, faisant partie de plusieurs commissions, il veut bien céder sa place à M. Souriaux.

M. Lezaire, président de la société catholique « la Jeanne-d'Arc », dit qu'il se retirerait volontiers devant M. Duriez, plus ancien que lui (rien de déshonorant, cependant, vu l'union sacrée que plusieurs représentants du cercle catholique s'occupent aujourd'hui de nos écoles laïques : cela est de circonstance avec les dernières élections).

Néanmoins, M. Duriez est remplacé par M. Souriaux.

Commission du Bureau de Bienfaisance : Mayez Jules, négociant, et Denis Lezaire, brasseur, président de la « Jeanne-d'Arc ».

Hospice : Gilquin, Schlacter.

Remarquons une fois de plus, en passant, que l'union s'est faite pour la nomination des commissions suivant les dires du maire à la séance d'ouverture d'installation du jeudi 11 décembre, même sur le nom du citoyen Roëls, qui est désigné à la commission des fêtes, commission qui se réunit une fois l'année à l'approche de la fête communale et du 14 juillet, et à la commission scolaire, commission dont il faisait déjà partie de 1908 à 1912. Pour une seule fois qu'il se rendit en compagnie des citoyens Marquant et Depoorter, également membres de cette commission, pour visiter une école comme son devoir l'y appelait, ordre fut donné aux directions de ne plus les laisser entrer. Il est vrai qu'à Loos cela est dans la logique : c'est là l'intérêt que l'on porte à un représentant du Parti Socialiste, qui représente plus de 1.000 électeurs de la localité, contre 1.100 pour les deux Partis formant le « Bloc National de Loos ».

Le maire donne ensuite connaissance de la demande d'avance que la commune sollicite de l'Etat pour le mois de janvier pour différents services, entre autres le ravitaillement, qui, jusqu'à ce jour, est presque à l'état nul.

Le Conseil vote, moins la voix de Roëls.

Communications relatives aux assistances médicales et aux femmes en couches, lecture en est donnée en partie, les intéressés peuvent en prendre connaissance à la Mairie. — Adopté.

Lecture est donnée de deux lettres de la Direction de l'Institut de l'établissement de Ronchin (sourds-muets), pour augmentation des pensions à partir de 1920 (adopté), la commune n'ayant à charge qu'un seul cas.

René Noé est maintenu, ainsi que Charles Crombette, pour la revision électorale de 1920.

Dumortier Charles est également maintenu pour les mêmes dispositions.

Désignation d'un délégué pour la liste des électeurs à la Chambre départementale d'Agriculture : des noms sont donnés à voix basse, MM. Dewas, Décarnin, Fournier. Le nom de ce dernier est proposé et admis : encore un ennemi d'hier rentré au bercail.

Sur ce dernier article, le maire lève la séance sans demander (comme par le passé) s'il n'y a pas d'observations ni de propositions à soumettre. Les temps sont changés, mais les effets restent les mêmes.

Etaient présents à la réunion : MM. Varluzel, Van Oost, Potié F., Noé, Lesne, Lezaire, Jacqmarcq, Guilbert, Gilquin, Emaille, Duriez, Dumortier, Dallennes, Cousin, Barbry, Becker, Souriaux, Potié et Roëls.

Manquaient : Mayez, excusé ; Schlacter et Dorchies.

RONCHIN

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le samedi 3 janvier, à 7 heures 30 du soir.

Ordre du jour : Réorganisation du service de mairie. — Revision des listes électorales. — Revision des traitements. — Assurance des Bâtiments communaux. — Questions diverses.

FACHES-THUMESNIL

RAVITAILLEMENT. — A partir du 1er janvier, la distribution de denrées aura lieu tous les mois au Comité de Thumesnil (école de garçons). Le local de Faches est supprimé.

Distribution pour le mois de janvier :

Sucre, 750 gr. par personne, 2.25 (pour les vieillards au-dessus de 70 ans et les enfants en dessous de 3 ans, 1 kilo pour 3 fr.) ; café vert, 1 kilo par personne, 6.50 ; lait évaporé, 1 boîte par personne, 1.60 ; cacao à volonté, le kilo, 4 fr. ; haricots à volonté, le kilo, 1 fr. ; huile d'olive, le litre, 5 fr.

(Consulter les affiches pour l'ordre de la distribution).

MARCQ-EN-BARŒUL

COOPERATIVE « LA FRATERNELLE ». — A l'issue de l'Assemblée générale tenue dimanche 28 décembre 1919, a eu lieu le tirage de 44 obligations dont voici les numéros sortants : 343, 87, 367, 213, 124, 24, 190, 176, 108, 98, 217, 381, 121, 178, 31, 256, 41, 308, 250, 94, 228, 331, 140, 38, 56, 46, 22, 36, 175, 337, 237, 50, 368, 276, 81, 227, 341, 138, 328, 230, 233, 218, 351, 183.

Le numéro **343**, le premier sorti, gagne une obligation de 23 fr. 75.

Avis très important. — Les intérêts et les obligations remboursables seront payés à partir du 2 janvier 1920 au 30 du même mois, tous les jours de 2 à 4 heures du soir, sauf le dimanche.

S'adresser au siège social, estaminet du « Globe », tenu par le citoyen E. Boudère, rue Jean-Jaurès.

Le Conseil d'administration.

LOMME

UNION DES MUTILES, REFORMES ET VEUVES DE GUERRE DE LILLE ET ENVIRONS (Section de Canteleu, Lomme, Lambersart et le Marais). — Les sociétaires sont invités à se pourvoir de leur insigne et à remplir le bulletin de renseignements mis à leur disposition au siège, Moderne Cinéma, 75, rue du Moulin, Canteleu.

Les sociétaires pourront se présenter au siège, le dimanche, de 10 heures à midi ; une Permanence sera également ouverte chez M. Belle, 45, rue Nationale, Lomme.

Tous les mutilés, réformés et veuves de guerre sont invités à se faire inscrire au siège.

— Mardi 23 décembre 1919, à 7 heures 30 du soir, salle Cinéma Moderne, 75, rue du Moulin, Canteleu, grand concert au bénéfice des mutilés, réformés et veuves de guerre de la section, avec le gracieux concours de la musique municipale.

WATTIGNIES

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi sous la présidence de Duriez, maire, pour procéder à la nomination des diverses commissions.

Sont élus aux Finances : MM. Lecouffe, Duponchel, Passerieux, Druelle, Briffaux, Hennion, Crespel.

Aux chemins vicinaux : MM. Lefebvre, Duponchel, Carlier, Briffaut Caby Eugène, Hennion, Rogie.

Instruction publique : MM. Dutilleul Alfred, Lecouffe, Planchant, Rivelois, Passerieux, Lorthioir, Druelle.

Fêtes : MM. Dutilleul Alfred, Lecouffe, Druelle, Dutilleul Paul, Demeulin Maurice, D'Halluin, Carlier Joseph.

Travaux et bascule : MM. Caby Eugène, Lorthioir, Dutilleul Alfred, Dutilleul Paul, Carlier, Crespel, Denneulin.

Cimetière et hygiène : MM. Le docteur Louart, Passerieux, Rogie, Lefebvre, Denneulin, Hennion, Caby.

Eclairage : MM. Duponchel, D'Halluin, Planchant, Dutilleul Alfred, Briffaux, Rivelois, Hennion.

Ravitaillement : MM. Passerieux, Hennion, Rivelois, Lecouffe, Planchant, Duponchel, D'Halluin.

ON RECLAME...

Quand aurons-nous des tramways ? Depuis plus d'un an la guerre est finie, et rien n'a encore été fait pour nous. Pourtant, beaucoup de gens à Wattignies, Seclin et Templeuvmars, sont appelés par leur travail à Lille. Le matin, nous devons « poirauter » parfois 2 heures pour avoir le train de 6 heures, et notre labeur commence à 8 heures. La Compagnie, si elle le voulait pourrait faire un petit effort pour favoriser un peu les ouvriers et employés, qui doivent faire, la plupart du temps, la route à pied, et cela en plein hiver.

Le train va à Lambersart et à Haubourdin, il pourrait bien venir jusqu'à Wattignies. La Compagnie retrouverait largement les dépenses qui en résulteraient, car des centaines d'ouvriers et employés prendraient le train matin et soir, et de nombreux chômeurs, avec la facilité du déplacement pourraient ainsi être occupés.

Espérons que l'appel des travailleurs et des habitants intéressés sera entendu par les travaux publics et la Compagnie, et que satisfaction nous sera donnée incessamment.

Pierre L.

ARMENTIERES

ARRESTATION DE DEUX VOLEUSES. — La police a mis en état d'arrestation les nommées Anna Platteau, femme Baem, 34 ans, journalière à Armentières, et Irma Gamelin, femme Verhuls, 36 ans, ménagère à Ploegsteert, accusées d'avoir dérobé à Mme Bouclin, d'Armentières, une blouse et un bracelet.

Elles ont été déférées au Parquet et écrouées à la maison d'arrêt de Lille.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Derubreux Alfréda, rue Marceau, 17. — Marquillie Jean, rue du Quesnoy.

Publications de mariages. — D'Hoine Robert, comptable et Descamps Flore, s. p. — Gouy Eugène ajusteur, mécanicien et Dassonneville Germaine, s. p. — Chantry Georges, manœuvre de maçon et Buchet Marie, doubleuse. — Barthier Théophile, encolleur et Chaussoy Jeanne, bonnetière. — Hardaen Jules, emballeur et Varstaen Marceline, soigneuse. — Decleroq Léon, et Knockaert Jeanne, tisseuse. — François Fernand, tisseur et Gateyna Marthe, ménagère. — Lamaire Louis, boulanger et Leignel Germaine, confectionneuse. — Ulm Fernand, coiffeur et Lagache Raymonde, comptable. — Leroy Louis, cordonnier et Catteau Jeanne, ménagère. — Derubreux Edmond, tisseur et Pecqueur Pauline, blanchisseuse. — Bouchez Louis, industriel et Thirtiez Marguerite, s. p. — Rogeau Jean, industriel et Drieux Suzanne, s. p. — Delaval Henri vérificateur des douanes et Maes Marie, directrice à l'Ecole professionnelle.

Décès. — Taquet Louise, 81 ans, rue de l'Avenir, numéro 57.

QUESNOY-SUR-DEULE

LA RENAISSANCE DU CANTON. — Le Comité des Intérêts Economiques du canton, 72, boulevard de la Liberté, à Lille, a l'honneur d'informer ses adhérents de Quesnoy-sur-Deûle, que le plan adopté pour la reconstruction de cette ville peut être consulté par les intéressés, dans les bureaux du Comité.

Le chiffre de la population des communes du canton est le suivant :

Comines, 3.000 ; Deulémont, 240 ; Lompret, 300 ; Pérenchies, 1.130 ; Quesnoy-sur-Deûle, 1.500 ; Verlinghem, 800 ; Warneton-Bas, 70 ; Warneton-Sud, 13 ; Wervicq-Sud, 1.861.

HOUPLIN

LE PORTEFEUILLE DE LA CABARETIERE. — Lundi dernier, pendant que Mme Abel Charlet, cabaretière, s'était momentanément absentée de son débit, un habile filou a pénétré chez elle, et en a profité pour substiliser dans le tiroir du comptoir, qui était resté ouvert, un portefeuille contenant environ 80 francs.

Mme Charlet a déposé une plainte à la police.

OSTRICOURT

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Séméchal Jaurès.

Mariages. — Verdieu Paul Emile, chauffeur d'auto, et Bassement Denise Marie, s. p. — Hieu J.-Bte, cultivateur et Dubois Julie, cultivatrice. — Massimon Henri Alfred, mineur et Gilneur Madeleine Elise, s. p.

HAZEBROUCK

LE MARCHÉ DU 29 DECEMBRE

108 blocs de beurre, pesant 4.300 kilog., ont été vendus de 15 fr. 50 à 16 fr. 50 le kilog. ; 750 kilog. en pièces, 15 fr. 50 à 17 fr. 50. Environ 1.300 œufs ont été débités de 20 à 25 fr. les 26 ; 250 poulets obtinrent de 10 à 15 francs l'un. Les pommes de terre se sont maintenus à 45 francs les 100 kilog.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL

LE DEBLAIEMENT DE LA VILLE. — Le Maire de Bailleul a l'honneur de faire connaître que le déblaiement de la ville commence actuellement.

Il est impossible de préciser la date à laquelle se fera le déblaiement de chaque immeuble. Par une note qui sera envoyée régulièrement aux journaux de la région, la Mairie indiquera l'état des travaux en cours.

L'entrepreneur déblaie premièrement le côté des numéros pairs de la rue de la Gare, en partant de l'immeuble des postes, en direction de la Gare.

Les objets mobiliers qui seraient retrouvés sous les décombres, et particulièrement les livres de commerce, les souvenirs de famille ou tous objets de ménage encore utilisables, seront déposés dans un magasin municipal. Ils y seront classés et étiquetés, avec l'indication de la maison dans laquelle ils auront été trouvés. La Mairie les rendra aux propriétaires contre reçu qui do